

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

VERIMATRIX

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 8.754.914,20 euros
Siège social : Impasse des Carrés de l'Arc, Rond-Point du Canet, 13590 Meyreuil
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

AVIS DE REUNION**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES****DU 27 NOVEMBRE 2025**

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 novembre 2025 à 10 heures, au Morning Général Foy, 6 rue Général Foy, 75008 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant et de statuer sur les résolutions ci-après :

- approbation de la politique de rémunération du directeur général (Monsieur Laurent Dechaux) au titre de l'exercice 2025, et
- approbation de la nouvelle politique de rémunération du président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

TEXTE DES RESOLUTIONS**Première résolution**

Approbation de la politique de rémunération du directeur général (Monsieur Laurent Dechaux) au titre de l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

approuve la politique de rémunération de Monsieur Laurent Dechaux au titre de l'exercice 2025, en raison de son mandat de directeur général, telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Approbation de la nouvelle politique de rémunération du président au titre de l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

approuve la nouvelle politique de rémunération de Monsieur Amedeo D'Angelo au titre de l'exercice 2025, en raison de son mandat de président du conseil d'administration, telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris soit le 25 novembre 2025 à 00h (heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

B) Modes de participation à l'assemblée générale**1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :**

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :
 - se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
 - demander une carte d'admission :
 - soit auprès de **Uptevia**, - Assemblées Générales, Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex,
Attention : les demandes par voie postale devront être réceptionnées trois jours avant l'Assemblée.

soit en faisant sa demande en ligne **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** :

- Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site [Uptevia](https://www.investors.uptevia.com/) avec ses codes d'accès habituels : <https://www.investors.uptevia.com/>
- Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site [Uptevia](https://www.voteag.com/) en utilisant les codes temporaires transmis sur le formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique : <https://www.voteag.com/>

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :
 - demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.
 - si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions VERIMATRIX et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée générale ou à toute autre personne pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :
 - soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales, Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site [Uptevia](https://www.investors.uptevia.com/) avec ses codes d'accès habituels : <https://www.investors.uptevia.com/>

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site [Uptevia](https://www.voteag.com/) en utilisant les codes temporaires transmis sur le formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique : <https://www.voteag.com/>

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : Uptevia - Assemblées Générales, Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de Uptevia, au plus tard trois jours francs avant la tenue de l'assemblée générale.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes : l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia - Assemblées Générales, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris).

Aucun mandat ne sera accepté le jour de l'Assemblée Générale

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 12 novembre 2025.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 26 novembre 2025 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

C) Demande d'inscription de projets de résolution ou de points par les actionnaires et questions écrites

1. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du code de commerce doivent être reçues au siège social de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Verimatrix, Impasse des Carrés de l'Arc, Rond-point du Canet, 13590 Meyreuil ou par email à l'adresse suivante contactassemblee@verimatrix.com au plus tard le 25^{ème} jour (calendaires) précédant l'assemblée, conformément à l'article R.225-73 du code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Chaque demande doit être accompagnée, selon le cas, du texte des projets de résolution proposés, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et des points déposés par les actionnaires est subordonné au maintien de l'inscription en compte des titres des auteurs au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

2. Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Verimatrix, Impasse des Carrés de l'Arc, Rond-point du Canet, 13590 Meyreuil ou par email à l'adresse suivante contactassemblee@verimatrix.com. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 225-73-1 du code de commerce pourront être consultés sur le site de l'émetteur : <https://investors.verimatrix.com> à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée générale, soit à compter du 6 novembre 2025.

E) Retransmission de l'assemblée générale

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-38-1 et R. 22-10-29-1, l'assemblée générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct.

Les informations de connexion à la retransmission seront communiquées sur le site internet de la société et dans l'avis de convocation de l'assemblée générale.

L'enregistrement de l'assemblée pourra être consulté sur le site internet de la société dans les conditions légales et réglementaires.

Le conseil d'administration